

DECRET N° 2019/233 DU 08 MAI 2019

portant nomination d'un Inspecteur Général au Ministère de la Santé Publique.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution,

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n° 2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé au poste ci-après au Ministère de la Santé Publique :

**INSPECTION GENERALE DES SERVICES
MEDICAUX ET PARAMEDICAUX**

Inspecteur Général : Monsieur ZOA NANGA Yves Mathieu, Médecin, Matricule 550-310-Z, précédemment Directeur de l'Organisation des Soins et de la Technologie Sanitaire, en remplacement de Monsieur BIWOLE SIDA Magloire, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

YAOUNDE, le 08 MAI 2019

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

PAUL BIYA

